

RESISUD S.A.S.
33, rue Etienne Chevalier
95100 Argenteuil

A L'ATTENTION DE Mr CHATEL

N/REF. : AFFAIRE N° 100-497-15-01

Trappes, le 29 octobre 2015

OBJET : Enquête d'aptitude à l'emploi du procédé BATIDERME B38

RAPPORT D'ENQUÊTE TECHNIQUE
D'APTITUDE A L'EMPLOI DU PROCEDE BATIDERME,
BATIDERME B38
- *Systèmes d'Étanchéité Liquide Polyuréthane Resisud* -

Destination : **Systèmes d'étanchéité liquide à base de résines de polyuréthanes mono-composants, constituant après polymérisation des revêtements d'étanchéité multicouches.**

Demandeur : **RESISUD S.A.S.**
33, rue Etienne Chevalier
95100 Argenteuil

Nombre de pages : **4 + Cahier des Charges et de Mise en Œuvre des systèmes d'étanchéité liquide Polyuréthane Résisud BATIDERME B38 – Edition février 2003**

REDACTEUR : I. BOUREIMA



1. OBJET

La société RESISUD S.A.S. a sollicité auprès d'ALPHA CONTROLE, un renouvellement d'enquête d'aptitude à l'emploi du procédé système d'étanchéité liquide Polyuréthane Résisud BATIDERME B38 – Edition février 2003.

La mission d'ALPHA CONTROLE est strictement limitée à un Avis concernant la Solidité du procédé en tant que système d'étanchéité liquide, par application de résines polyuréthane.

La prestation d'ALPHA CONTROLE ne vise pas les aspects : thermique, acoustique et sécurité incendie. Le cas échéant, des études adaptées doivent être réalisées.

Cet avis n'est valable que pour les chantiers installés en France Européenne.

2. DESCRIPTION ET DESTINATION

Le procédé concerne la réalisation de revêtements d'étanchéité par application en multicouches des résines liquides polyuréthane mono-composantes. Après polymérisation ces résines forment un film souple étanche et adhérent au support.

Les destinations visées pour la réalisation de revêtements d'étanchéité :

- Ⓢ Dalles piétonnes, loggias, balcons...
- Ⓢ Parkings et rampes de parkings,
- Ⓢ Chéneaux,
- Ⓢ Gradins,
- Ⓢ Toitures terrasses,
- Ⓢ Piscines, bassins et réservoirs d'eau,
- Ⓢ Tabliers,
- Ⓢ Jardinières,
- Ⓢ Locaux techniques (y compris chambres froides),
- Ⓢ Gradins,
- Ⓢ Cloisons,
- Ⓢ Toute surface horizontale ou verticale susceptible de recevoir les primaires cités dans le Cahier des Charges du procédé.

◆ Primaires PR

Il s'agit de résines polyuréthane mono-composant prêt à l'emploi.

Les primaires visés par le procédé sont : BATIPRIM 95 ; BATIDERM 100S; BATIPRIM EPM.

Le choix du primaire dépend de la nature du support et de la destination de l'élément à étancher (pour plus de précisions il y aura lieu de consulter le Cahier de Charges et de Mise en Œuvre objet du présent rapport).

● Sous-couches et finitions

➤ BATIDERME 30

Revêtement élastomère polyuréthane mono-composant.

Points singuliers : résiste au UV ; permet la réalisation d'une étanchéité directement circulable ; résistant à des nombreux agents chimiques.

➤ **BATIDERME B 38**

Revêtement élastomère polyuréthane mono-composant.

Points singuliers : sensible aux UV, peut subir une altération de la couleur si exposition prolongée sans dégradation de performances en matière d'étanchéité ; adapté pour zones à très faible circulation de piétons ou circulation inexistante.

Cette résine existe en deux versions :

- **BATIDERME B 38 T** : résine thixotrope applicable pour toute surface (y compris verticale) ;
- **BATIDERME B 38 S** : résine auto-nivellante applicable uniquement sur surfaces horizontales

➤ **BATIDERME 45**

Revêtement élastomère polyuréthane mono-composant.

Points singuliers : résiste au UV et aux nombreux agents chimiques (le cas échéant la société RESISUD devra être consultée à ce sujet), peut être utilisé en remplacement du BATIDERME 60 pour l'encollage d'armatures utilisées en renfort d'étanchéité des parties horizontales.

➤ **BATIDERME 60**

Il s'agit d'une pâte thixotrope à base de polyuréthane mono-composant.

Points singuliers : utilisée en parties verticales grâce à sa thixotropie ainsi que pour le collage par marouflage des armatures PU.

Autres matériaux spécifiques au procédé :

- Armatures tels que décrites au chapitre 2.3 du procédé objet du présent rapport (armature PU.80 ; armature PU.400) ;
- Voile de désolidarisation en polyester non-tissé : PRESITOILE D ;
- Diluant : Diluant K1 ;
- Matériaux utilisables en finition tels que définis au chapitre 2.4 du Cahier des charges et de Mise en œuvre objet du présent rapport ;

3. SUPPORTS

- Sur les supports anciens tels que décrits au Cahier des Charges objet du présent rapport et uniquement après la réalisation préalable d'une étude de diagnostic concluant favorablement à l'emploi du procédé.
- Sur les supports neufs réalisés conformément aux DTU en vigueur, avec réalisation d'une étude d'adaptation concluant favorablement à la mise en œuvre du procédé (ex. : fissuration prise en compte des planchers maçonnés de type C ; supports constitués de panneaux isolants ; milieux exposés à l'action d'agents chimiques et/ou de gradient thermique important etc.)

4. REFERENTIEL

- ◆ Le Cahier des Charges et de Mise en Œuvre des systèmes d'étanchéité liquide Polyuréthane Resisud BATIDERME B38 – Edition février 2003.
- ◆ PV d'essais
 - Rapports d'essais réalisés par le laboratoire du BV VERITAS (ex. PV n° 1201368/1G, 1201368/1H ; 1201368/1I ; 1201368/1J).

5. OUVRAGES ET REFERENCES

Le système d'étanchéité liquide objet du présent rapport a fait l'objet de nombreuses réalisations ayant données satisfaction.

6. RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS

La mise en œuvre du procédé objet du présent rapport doit tenir compte des recommandations du Cahier des Charges et de Mise en Œuvre des systèmes d'étanchéité liquide Polyuréthane Resisud BATIDERME B38 – Edition février 2003.

Une attention particulière doit être accordée au respect des conditions suivantes :

- ◆ Les supports doivent être secs et propres au moment de l'application du procédé,
- ◆ Une attention particulière doit être accordée aux conditions d'hygrométrie et de température du support et de l'air ambiant au moment de la mise en œuvre et du temps de séchage (cf. les fiches des produits du Cahier de Charges du procédé objet du présent rapport ou en cas de doute consulter RESISUD S.A.S).
- ◆ Les anciens supports doivent faire l'objet d'une étude de diagnostic préalable. L'emploi du procédé pourra être envisagé lorsque l'étude précitée en conclut favorablement (ex. compatibilité du support avec le procédé ou certains de ses composants, compatibilité des résines employées avec les conditions de température et de concentrations liées aux conditions d'exploitation de l'étanchéité etc.).
- ◆ Les produits objet de la présente enquête sont mono composants, livrés prêts à l'emploi. Par conséquent, l'utilisation de solvant sur chantier pour usages autres que le nettoyage des outils ne peut être envisagée qu'après conseil et consignes spécifiques de RESISUD S.A.S.
- ◆ La mise en œuvre du procédé doit être réalisée par des sociétés agréées par RESISUD S.A.S. Leur personnel devra être rompu à l'application des systèmes d'étanchéité liquide Polyuréthane Resisud BATIDERME B38.
- ◆ La société RESISUD S.A.S. doit porter assistance technique sur simple demande, de tout applicateur du procédé, objet de la présente enquête technique.

7. CONCLUSION

L'examen du Cahier des Charges et de Mise en Œuvre des systèmes d'étanchéité liquide Polyuréthane Resisud BATIDERME, BATIDERME B38 – édition février 2003, et les éléments d'informations fournis par la société RESISUD S.A., nous permettent de conclure que la solidité du procédé peut être assurée en cas de respect des recommandations de l'article 6 ci-dessus.

8. AVIS D'ALPHA CONTROLE

ALPHA CONTROLE émet un avis favorable concernant l'aptitude à l'emploi du procédé objet de la présente enquête conformément aux prescriptions du Cahier des Charges et de Mise en Œuvre des systèmes d'étanchéité liquide Polyuréthane Resisud BATIDERME, BATIDERME B38 – édition février 2003, dans les limites arrêtées par le présent rapport (ex. : art. 1, 6 et 7).

Cette appréciation est valable jusqu'au **30 octobre 2018**.

Le présent avis reste valable autant :

- ◆ Qu'un avis technique couvrant les domaines d'emploi envisagés par la présente enquête ne soit pas obtenu avant la date limite de validité du présent rapport,
- ◆ Qu'aucune modification de la réglementation en vigueur ne s'oppose à l'emploi d'un procédé tel que défini au Cahier des Charges et de Mise en Œuvre des systèmes d'étanchéité liquide Polyuréthane Resisud BATIDERME, BATIDERME B38 – édition février 2003,
- ◆ Qu'aucune modification ne soit apportée au produit par rapport au dossier soumis à l'appréciation de ALPHA CONTROLE.

